
**Conteneurs de la série 1 —
Classification, dimensions et masses
brutes maximales**

Series 1 freight containers — Classification, dimensions and ratings

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 668:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-60d7c228feae/iso-668-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-60d7c228feae/iso-668-2013>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 668:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-60d7c228feae/iso-668-2013>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2014

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Classification et désignation	2
5 Dimensions, tolérances et masses brutes maximales	3
5.1 Température de référence pour les mesurages.....	3
5.2 Dimensions extérieures, tolérances et masses brutes maximales.....	3
5.3 Dimensions intérieures et ouvertures de porte.....	4
5.4 Position des pièces de coin.....	5
Annexe A (normative) Position des pièces de coin	7
Annexe B (normative) Précisions concernant les exigences relatives aux zones de transfert de charge dans les structures de base des conteneurs	9
Annexe C (normative) Dimensions des tunnels pour «col de cygne»	16

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 668:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-60d7c228feae/iso-668-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-60d7c228feae/iso-668-2013>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2. www.iso.org/directives

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO. www.iso.org/brevets

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Le comité responsable de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*, sous-comité SC 1, *Conteneurs d'usage général*.

Cette sixième édition annule et remplace la cinquième édition (ISO 668:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle intègre également les Amendements ISO 668:1995/Amd1:2005 et ISO 668:1995/Amd2:2005.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.

e) ayant un volume intérieur d'au moins 1 m³ (35,3 pieds³)

Note 1 à l'article: Le terme "conteneur pour le transport de marchandises" ne couvre ni les véhicules ni les emballages usuels.

3.2

conteneur ISO

conteneur pour le transport de marchandises, conforme à toutes les normes ISO relatives aux conteneurs existantes au moment de sa fabrication

3.3

masse brute maximale

R

masse brute, *R*, d'un conteneur, c'est-à-dire capacité maximale en opération et masse minimale pour les essais

Note 1 à l'article: Dans certains pays, conformément aux pratiques commerciales courantes, le terme "poids" (incorrect) est utilisé à la place de "masse".

3.4

dimensions nominales

dimensions, ne tenant pas compte des tolérances, arrondies au chiffre entier le plus proche, par lesquelles un conteneur peut être identifié

Note 1 à l'article: Les dimensions nominales sont généralement exprimées en unités du système impérial.

3.5

dimensions intérieures

dimensions du plus grand espace parallélépipédique rectangulaire non encombré qui peut s'inscrire dans le conteneur, les saillies intérieures des pièces de coin supérieures étant négligées

Note 1 à l'article: Sauf indication contraire, "dimensions intérieures" est synonyme de "dimensions de l'espace intérieur".

3.6

ouverture de porte

dimensions de l'ouverture de la porte (d'extrémité), c'est-à-dire largeur et longueur du plus grand volume parallélépipédique qu'il est possible d'introduire dans le conteneur par la porte d'accès considérée

4 Classification et désignation

Les conteneurs de la série 1 ont une largeur uniforme de 2 438 mm (8 pieds).

Les longueurs nominales sont indiquées dans le [Tableau 1](#).

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 896 mm (9 pieds 6 pouces) sont désignés par 1EEE, 1AAA et 1BBB.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 591 mm (8 pieds 6 pouces) sont désignés par 1EE, 1AA, 1BB et 1CC.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 438 mm (8 pieds) sont désignés par 1A, 1B, 1C et 1D.

Les conteneurs ayant une hauteur inférieure à 2 438 mm (8 pieds) sont désignés par 1AX, 1BX, 1CX et 1DX.

NOTE 1 La lettre "X" utilisée dans la désignation n'a pas d'autre signification que d'indiquer que la hauteur du conteneur est comprise entre 0 mm et 2 438 mm (8 pieds).

Tableau 1 — Longueurs nominales

Désignation du conteneur	Longueur nominale	
	m	pieds
1EEE 1EE	13,7 ^a	45 ^a
1AAA 1AA 1A 1AX	12,2 ^a	40 ^a
1BBB 1BB 1B 1BX	9,1	30
1CC 1C 1CX	6,1	20
1D 1DX	3,00	10
^a Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la longueur hors tout des véhicules et des chargés.		

5 Dimensions, tolérances et masses brutes maximales

5.1 Température de référence pour les mesurages

Les dimensions et tolérances s'appliquent lorsque les mesurages sont effectués à la température de 20 °C (68 °F) ; les mesurages effectués à d'autres températures doivent être corrigés en conséquence.

5.2 Dimensions extérieures, tolérances et masses brutes maximales

5.2.1 Dimensions extérieures et tolérances

Les dimensions extérieures et les tolérances admissibles indiquées dans le [Tableau 2](#) s'appliquent à tous les types de conteneurs, à l'exception des conteneurs-citernes, des conteneurs à toit ouvert, des conteneurs pour marchandises en vrac, des conteneurs plates-formes ou des conteneurs type plate-forme, pour lesquels une hauteur réduite est admissible.

5.2.2 Masses brutes maximales

Les masses brutes maximales indiquées dans le [Tableau 2](#) s'appliquent à tous les types de conteneurs, à l'exception de ceux destinés à des transports particuliers et désignés 1 BBB, 1 BB, 1 B, 1 BX, 1 CC, 1 C et 1 CX quel que soit leur type, et pour lesquels des valeurs supérieures sont admissibles. De tels conteneurs sont considérés comme des conteneurs ISO à condition que leur masse brute maximale (R) ne soit pas

supérieure à 30 480 kg, qu'ils soient soumis aux essais sous cette masse brute maximale et que celle-ci soit indiquée dans le marquage du conteneur (voir [3.3](#)).

AVERTISSEMENT — Étant donné que des conteneurs spéciaux seront toujours nécessaires pour des transports particuliers, l'attention est attirée sur le fait qu'il existe de nombreux conteneurs dont la longueur et la largeur sont identiques à celles des conteneurs ISO de la série 1, mais dont la masse brute maximale et/ou la hauteur dépassent celles définies dans la présente Norme internationale. Il peut s'agir notamment de conteneurs dont la masse brute maximale dépasse celles définies dans le [Tableau 2](#). **Ces conteneurs peuvent donc ne pas être complètement intermodaux au plan mondial et leur exploitation peut nécessiter des dispositions particulières.**

5.2.3 Tunnels pour «col de cygne»

Des tunnels pour “col de cygne” doivent obligatoirement être prévus pour les conteneurs 1EEE et 1AAA ; les conteneurs 1EE, 1AA, 1A et 1AX peuvent également en être pourvus. Les dimensions des tunnels pour “col de cygne” doivent être conformes à l'[Annexe C](#). La structure de base du conteneur, le cas échéant, doit être conforme à la Figure B.10.

5.3 Dimensions intérieures et ouvertures de porte

5.3.1 Dimensions avec pièce de coin supérieure faisant saillie

Lorsqu'une pièce de coin supérieure fait saillie dans l'espace intérieur du conteneur (spécifié dans le [Tableau 3](#)), cette partie de la pièce de coin ne doit pas être considérée comme une réduction du volume du conteneur.

iTeh STANDARD PREVIEW

5.3.2 Conteneurs d'usage général pour marchandises diverses (voir ISO 1496-1)

Le code de type doit être conforme à l'ISO 6346. [ISO 668:2013](#)

5.3.3 Dimensions intérieures minimales

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-00d7c228feae/iso-668-2013>

Les dimensions intérieures des conteneurs doivent être aussi grandes que possible mais, dans tous les cas :

- pour les conteneurs fermés du type 00, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes au [Tableau 3](#);
- pour les conteneurs du type 02 ayant une ou plusieurs ouvertures partielles dans la (les) paroi(s) latérale(s), les longueur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes au [Tableau 3](#);
- pour les conteneurs du type 03 ayant un toit ouvrant, les longueur et largeur intérieures minimales doivent être conformes au [Tableau 3](#);
- pour les conteneurs des types 01 et 04, ayant des ouvertures dans la (les) paroi(s) latérale(s) et/ou le toit, la longueur intérieure minimale doit être conforme au [Tableau 3](#);
- pour les conteneurs fermés aérés des types 10 et 11, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes au [Tableau 3](#);
- pour les conteneurs fermés ventilés du type 13, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes au [Tableau 3](#).

5.3.3.1 Dimensions minimales des ouvertures de porte

Les conteneurs fermés désignés 1A, 1B, 1C et 1D (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, en tout cas, pas inférieures aux valeurs indiquées dans le [Tableau 3](#).

Les conteneurs fermés désignés 1EE, 1AA, 1BB et 1CC (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, en tout cas, pas inférieures aux valeurs indiquées dans le [Tableau 3](#).

Les conteneurs fermés désignés 1EEE, 1AAA et 1BBB (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, en tout cas, pas inférieures aux valeurs indiquées dans le [Tableau 3](#).

5.3.4 Conteneurs à caractéristiques thermiques (voir ISO 1496-2)

Les dimensions intérieures et les ouvertures de porte des conteneurs à caractéristiques thermiques doivent être aussi grandes que possible. Les ouvertures de porte doivent avoir, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur.

Les dimensions intérieures doivent être mesurées à partir des faces intérieures des lattes de vaigrage, cloisons "écrans", conduits d'aération au plafond et au plancher, etc., lorsque ces éléments existent.

La dimension minimale de la largeur intérieure doit être de 2 200 mm (7 pieds 2 518 pouces) pour les conteneurs des types 20, 21, 22, 30, 31, 32, 40, 41 et 42.

5.3.5 Autres types de conteneurs

Les dimensions intérieures, les ouvertures de porte et les ouvertures d'extrémité (si elles existent) doivent être aussi grandes que possible.

5.4 Position des pièces de coin

Les distances entre centres (longueur et largeur) et les tolérances sur les diagonales relatives à la position des pièces de coin sont données à l'[Annexe A](#).

Tableau 2 — Dimensions extérieures, tolérances admissibles et masses brutes des conteneurs de la série 1

Désignation du conteneur	Longueur, <i>L</i>			Largeur, <i>W</i>			Hauteur, <i>H</i>			Masse brute maximale, <i>R</i> ^a (capacité maximale)				
	mm	tol.	pieds et pouces	mm	tol.	pieds et pouces	mm	tol.	pieds et pouces	kg	livres			
1EEE	1 3716	0 -10	45'	0 -3/8	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 896 ^b	0 -5	96'	0 -3/16	30 480 ^a	67 200 ^a
1EE									2 591 ^b	0 -5	86'	0 -3/16	30 480	
1AAA	12 192	0 -10	40'	0 -3/8	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 896 ^b	0 -5	9' 6'' ^b	0 -3/16	30 480 ^a	67 200 ^a
1AA									2 591 ^b	0 -5	8' 6'' ^b	0 -3/16		
1A									2 438	0 -5	8'	0 -3/16		
1AX									<2 438		<8'			

^a Voir [5.2.2](#).

^b Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la hauteur hors tout des véhicules et des charges (par exemple, pour le service rail/route).

Tableau 2 (suite)

Désignation du conteneur	Longueur, L			Largeur, W			Hauteur, H			Masse brute maximale, R ^a (capacité maximale)			
	mm	tol.	pieds et pouces	mm	tol.	pieds et pouces	mm	tol.	pieds et pouces	kg	livres		
1BBB	9 125	0 -10	29' 11 ¼"	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 896 ^b	0 -5	9' 6" ^b	0 -3/16	30 480 ^a	67 200 ^a
1BB								2 591 ^b	0 -5	8' 6" ^b	0 -3/16		
1B								2 438	0 -5	8'	0 -3/16		
1BX								<2 438		<8'			
1CC	6 058	0 -6	19' 10 ½"	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 591 ^b	0 -5	8' 6" ^b	0 -3/16	30 480 ^a	67 200 ^a
1C								2 438	0 -5	8'	0 -3/16		
1CX								<2 438		<8'			
1D	2 991	0 -6	9' 9 ¾"	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8'	0 -3/16	10 160	22 400
1DX								<2 438		<8'			

^a Voir 5.2.2.

^b Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la hauteur hors tout des véhicules et des charges (par exemple, pour le service rail/route).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19ef096c-1676-461a-b524-6917e228fca/iso-668-2013>

Tableau 3 — Dimensions intérieures minimales et dimensions minimales des ouvertures de porte des conteneurs de la série 1

Dimensions en millimètres

Désignation du conteneur	Dimensions intérieures minimales			Dimensions minimales des ouvertures de porte	
	Hauteur	Largeur	Longueur	Hauteur	Largeur
1EEE	Hauteur extérieure nominale du conteneur moins 241 mm	2 330	13 542	2 566	2 286
1EE			2 261		
1AAA			11 998	2 566	
1AA			11 998	2 261	
1A			11 998	2 134	
1BBB			8 931	2 566	
1BB			8 931	2 261	
1B			8 931	2 134	
1CC			5 867	2 261	
1C			5 867	2 134	
1D			2 802	2 134	

Annexe A (normative)

Position des pièces de coin

La position des pièces de coin (distances entre centres et tolérances sur les diagonales) est indiquée dans le [Tableau A.1](#) et la [Figure A.1](#).

Tableau A.1

Désignation du conte- neur	S (ref.)		P (ref.)		K ₁ max. ^a		K ₂ , max. ^b	
	mm	pieds et pouces	mm	pieds et pouces	mm	pouces	mm	pouces
1EEE 1EE	13 509	44' 3 7/8"	2 259	7' 4 31/32"	19	3/4	10	3/8
1AAA 1AA 1A 1AX	11 985	39' 3 7/8"	2 259	7' 4 31/32"	19	3/4	10	3/8
1BBB 1BB 1B 1BX	8 918	29' 3 1/8"	2 259	7' 4 31/32"	16	5/8	10	3/8
1CC 1C 1CX	5 853	19' 2 7/16"	2 259	7' 4 31/32"	13	1/2	10	3/8
1D 1DX	2 787	9' 1 23/32"	2 259	7' 4 31/32"	10	3/8	10	3/8
NOTE L'attention des fabricants est attirée sur l'importance essentielle du maintien rigoureux des dimensions de référence S et P (voir la Figure A.1). Les tolérances pour S et P sont déterminées par les tolérances sur la longueur et la largeur hors tout spécifiées dans la présente Norme internationale et dans l'ISO 1161.								
^a K ₁ est la différence entre D ₁ et D ₂ ou entre D ₃ et D ₄ ; donc K ₁ = D ₁ - D ₂ ou K ₁ = D ₃ - D ₄ .								
^b K ₂ est la différence entre D ₅ et D ₆ ; donc K ₂ = D ₅ - D ₆ .								